

**DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES  
PUBLICS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite. Le taux de financement va jusqu'à 70% du montant hors taxes selon la nature des travaux envisagés et les cofinancements mobilisés sur les projets d'études, travaux, équipements et mise aux normes des bâtiments communaux. La dépense subventionnable totale est plafonnée à 500.000 € HT par an.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale pour la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public, des travaux d'aménagement et équipements sont à mener sur nos bâtiments communaux, pour offrir un égal accès aux services publics à tous les Pennois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet ci-dessous :

<b>Opération</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention es-comptée (70%)</b>	<b>Autofinancement commune (30%)</b>
<b>Mise en accessibilité de 21 sites :</b> Groupe scolaire Les Bouroumettes, Groupe scolaire La Renardière, Foyer des Cadeneaux, Hôtel de ville, Centre aéré Giono, Mairie annexe des Pennes, CCAS, Groupe scolaire Les Amandiers, Chalet Frédéric Mistral, Salle Simone Dartigues, Salle Tino Rossi, Police Municipale, CCAS des Pennes, Police Nationale, Gymnase Alain Colas, Aire de jeux Plan de Campagne, Aire de jeux Square Jean Moulin - La Gavotte Fit Parc / City Stade Voilerie, Jardin du Repos, Eglise Saint Blaise, Moulin de Pallières, Mairie annexe de la Gavotte / BME	374 786 €	262 350 €	112 436 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,

- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre du dispositif d'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite, au taux maximum de 70%,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL